



"SÉCURITÉ GLOBALE" Art 24: INUTILE ET STUPIDE.



DANS L'ÉTAT ANTÉRIEUR DU DROIT:
CELUI QUI DIVULGUE L'INFORMATION ET SAIT QU'ELLE VA SERVIR À
AGRESSER OU TUER, CELA S'APPELLE LA COMPLICITÉ. LE COUPABLE
ENCOURT LA RÉCLUSION CRIMINELLE À PERPÉTUITÉ.

NOUVEAU DÉLIT:

MISE EN DANGER D'AUTRUI PAR DIVULGATION
D'INFORMATIONS LIÉES À SA VIE PERSONNELLE
(PERMETTANT D'IDENTIFIER OU DE LOCALISER UNE VICTIME).

APRÈS

QUEL PROGRÈS !

AVEC LA NOUVELLE LOI:
L'AUTEUR N'ENCOURT PLUS QUE 3 ANS DE PRISON ET
SI L'INFORMATEUR IGNORE L'INTENTION DE CELUI QU'IL RENSEIGNE, IL N'EST PAS
PUNISSABLE NI AVEC LA NOUVELLE NI AVEC L'ANCIENNE LOI.

**OU EST LE PROGRÈS VENDU PAR LES SYNDICATS CO-GESTIONNAIRES ET
IMMÉDIATEMENT AVALISÉ PAR L'EXÉCUTIF ???**

- Après l'immense victoire permettant de travailler en Peugeot 3008 (ce qui améliore beaucoup le quotidien du policier de base)
- Avec la dotation prochaine d'une caméra piéton qui renvoie immédiatement les images de l'intervention sur les écrans des Centres d'Information et de Commandement pour contrôle instantané (ce qui rassure beaucoup le policier intervenant)
- Avec le budget faramineux alloué au parc immobilier qui couvre le changement d'ampoules et l'installation de pompes à gel hydroalcoolique dans les commissariats vétustes (très gros progrès pour les conditions de travail)
- Avec les projets du "livre blanc de la sécurité intérieure" dont celui qui prévoit l'abandon des circonscriptions de moins de 40000 habitants par la police nationale au profit de la gendarmerie, ce qui bloquera définitivement le policier durant toute sa carrière dans une agglomération de plus de 40 000 habitants....

**La souffrance au travail, les salaires, les conditions d'avancement, les mutations...
On en parle pas beaucoup et ça n'avance pas vite !**

**ON NOUS PREND POUR DES IMBÉCILES !!!
LE RÔLE D'UN SYNDICAT DIGNE DE CE NOM CONSISTE À ASSURER LA
DÉFENSE DES INTÉRÊTS DES SALARIES ET LA SAUVEGARDE DE L'OUTIL
DE TRAVAIL ET RIEN D'AUTRE !!!!**

CGT-Police : 68 rue Philippe de Girard 75018 PARIS

Tel: 06.64.46.30.30

courriel : cgt.police.paris@gmail.com